

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 5 OCTOBRE 2015 à 19H**

Séance ordinaire

Convocation le 28.09.2015

Affichage le 12.10.2015

Etaient présents : Mmes, MM les conseillers municipaux :

Mme Josefa CHAUTEMPS, Marie-Claire ROBEZ-MASSON, Michelle MILLET, Natacha BAILLY, Agnès ROUSSEAU, Liliane REGAD, Francis LESEUR, Dominique DELACROIX, Christian BIENMILLER, Bernard DEFFONTAINE, Joël GAUTHIER, Guy ROUSSEAU, Jean SARON.

Absents excusés : Michel PRUVOT a donné pouvoir à M. Francis LESEUR pour voter en son nom.

Secrétaire de séance : Dominique DELACROIX.

Secrétaire de mairie : Isabelle BERTHET.

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter six questions à l'ordre du jour.

- **Délibération approbation avant-projet Lotissement Crêt Beloirbe,**
- **Délibération validation avant-projet Lotissement Crêt Beloirbe,**
- **Délibération approbation projet phase 1,**
- **Délibération déneigement : choix du prestataire 2015/2016,**
- **Délibération convention Pass Malin,**
- **Délibération vente saleuse.**

1. Lecture et approbation du compte-rendu du 7 septembre 2015

Adopté à l'unanimité.

2- Décision modificative budget annexe lotissement Crêt Beloirbe

M. le Maire donne la parole à M. DELACROIX qui informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits d'un montant de 0,13 € au chapitre 65 du budget du lotissement Crêt Beloirbe afin de régulariser la situation au titre de l'année 2014.

Le conseil municipal prend acte.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275151001

3 –Information budget prévisionnel commune.

M. le Maire donne la parole à M. DELACROIX qui informe le conseil municipal que des virements de crédits ont été effectués depuis le chapitre 020 (dépenses imprévues investissement) pour abonder le chapitre 16 (emprunts) d'un montant de 9550 €, depuis le chapitre 022 (dépenses imprévues fonctionnement) pour abonder le chapitre 66 (intérêts d'emprunt) d'un montant de 2785 €, depuis le chapitre 022 (dépenses imprévues fonctionnement) pour abonder le chapitre 67 (charges exceptionnelles) d'un montant de 1585€ et le chapitre 66 (intérêts d'emprunt) d'un montant de 1200 €.

4- Délibération régie Musée du Lapidaire

Afin de proposer de nouveaux bijoux à la vente du Musée du lapidaire, M. le Maire propose au conseil municipal de les intégrer, pour un montant de 1277 €, à la régie du musée. Il demande à M. DELACROIX de faire un point sur le Musée. Ce dernier explique qu'en 2015, pour 5 110 € d'achats, la vente de bijoux a rapporté 8 337 €. La vente de bijoux et l'attractivité du musée fonctionnent plutôt bien puisqu'on relève pour les neuf premiers mois de l'année 2015 un total d'entrées de 6 989 €. Il souligne également que l'achat de la caisse enregistreuse a facilité la gestion comptable.

Le conseil municipal adopte les propositions de prix de vente.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275151002

5 – Délibération baux communaux : renouvellement bail studio mairie

M. le Maire propose au conseil municipal de renouveler le bail du studio situé à la mairie à Madame Christine ROULEAU à partir du 1^{ER} novembre 2015 pour une durée de 6 ans et pour un loyer mensuel de 240 €, les charges mensuelles seront de 40 €.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275151003

6- Délibération secours sur pistes : tarifs et contrat Sogestar.

M. le Maire rend lecture des tarifs 2015/2016.

Le conseil municipal accepte de confier à la Sogestar les opérations de secours sur pistes des domaines alpin et nordique de la commune, ainsi que les tarifs proposés.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275151004

7 – Délibération secours sur pistes : tarifs usagers

M. le Maire rend lecture des tarifs 2015 / 2016.

Le conseil municipal décide de recouvrer auprès des usagers les frais supportés par la commune pour les secours sur les domaines alpin et nordique. Les tarifs 2015 /2016 sont fixés comme suit :

Petits soins 51 €

Zones rapprochées : 208 €

Zones éloignées : 361 €

Zones hors pistes : 723 €

Recherche : pisteur secouriste 37 €/h, motoneige ou quad avec chauffeur 99 €/h, engin de damage avec chauffeur 155 €/h;

Evacuation par ambulance : 486 €.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275151005

8- Délibération convention avec Suez : installation d'une antenne sur le clocher de l'église pour le télé relevé

M. le Maire donne la parole à M. BIENMILLER qui explique que dans le cadre du contrat d'affermage d'eau potable avec le Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses, Lyonnaise des Eaux installe la télé relève des compteurs d'eau potable. Ce nouveau service demande l'installation d'antennes radios permettant de recueillir quotidiennement les index des compteurs des usagers. Le clocher de l'église a été identifié comme site d'accueil. Il convient donc d'établir une convention d'occupation du domaine public avec Lyonnaise des Eaux afin de l'autoriser à placer cette antenne radio.

Le conseil municipal prend acte et autorise M. le Maire à signer cette convention.

Délibération votée avec une abstention. N°39275151006

9-Délibération acquisition de terrain au Chemin de l'Abbaye pour l'aménagement du carrefour

Arrivée de M. Guy ROUSSEAU.

M. le Maire donne la parole à M. DELACROIX qui propose au conseil municipal d'acquérir un terrain de 414 m² cadastré AN 201 appartenant à Mme LAVIGNE pour un montant de 207€ afin d'aménager en sécurité le carrefour du chemin de l'Abbaye avec la route départementale 25. Grâce à cette acquisition, le chemin sera élargi et le carrefour sera aménagé en arc de cercle.

Le conseil municipal adopte la proposition.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275151007

10- Délibération agenda d'accessibilité programmée : autorisation de présenter la demande de validation

M. le Maire donne la parole à M. DELACROIX : les établissements recevant du public non accessibles aux handicapés devaient faire l'objet d'un agenda programmé. Les bâtiments publics non accessibles de la commune sont les suivants :

- église (seuils à revoir),
- école (diagnostic établi en 2011 prévoyant environ 50 000 € de travaux),
- périscolaire,
- mairie (même si le déplacement du site est prévu, en 2015 il n'est pas accessible)
- Chalet de la Frasse (M. BIENMILLER a demandé un diagnostic),
- cimetière (installation ouverte au public).

Le 22 septembre dernier, une première mouture a été transmise au Préfet du Jura. Il convient maintenant d'établir un additif incluant la mairie, le Chalet de la Frasse et le cimetière.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à présenter la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée.

Le conseil municipal adopte la proposition.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275151008

M. le Maire souhaite remercier M. DELACROIX et M. BIENMILLER pour leur implication dans l'établissement de ces dossiers compliqués.

11- Délibération taxe d'aménagement

M. le Maire donne la parole à M. DELACROIX qui explique que la taxe d'aménagement est perçue par les collectivités lorsqu'il y a dépôts de permis de construire et de déclarations préalables. Elle concerne les nouvelles constructions et les extensions, et remplace la taxe locale d'équipement.

Suite à sa dernière réunion, la commission des finances propose au conseil municipal, au vu du prix des terrains à bâtir sur la commune, de maintenir la taxe d'aménagement au taux de 3% en conservant les exonérations telles qu'elles le sont actuellement.

Le conseil municipal prend acte.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275151009

12- Délibération prêt aménagement mairie

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la commune doit emprunter la somme de 300 000 € pour l'aménagement de la nouvelle mairie. Il rend lecture des propositions des différentes banques.

Après information et délibération, le conseil municipal décide d'adopter la proposition de La Banque Postale détaillée comme suit :

Montant du prêt : 300 000 €

Durée du prêt : 15 ans

Périodicité : trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,65 %

Intérêts sur la totalité du prêt : 38 115,15 €.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275151010

13- Informations et questions diverses

• Lotissement Crêt Beloirbe

M. le Maire donne la parole à M. DELACROIX qui propose au conseil municipal de valider toute la procédure de l'avant-projet au projet du lotissement Crêt Beloirbe :

- Délibération approbation avant-projet Lotissement Crêt Beloirbe,

Le conseil municipal approuve l'avant-projet de l'aménagement de l'ensemble de la zone estimé à 1 317 000 € HT (soit 1 581 000 € TTC) présenté par le bureau ERANTHIS et demande au maître d'œuvre de réaliser la première phase du projet.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275151011

- Délibération validation avant-projet Lotissement Crêt Beloirbe :

Le conseil municipal approuve le forfait définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre y compris les missions complémentaires qui s'élèvent à un montant de 92 300 € HT.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275151012

- Délibération approbation projet phase 1 :

Le conseil municipal approuve le projet de phase 1 estimé à 375 300 € HT (soit 450 334 € TTC) et demande au maître d'œuvre d'établir le dossier de consultation des entreprises et de lancer la consultation.

Délibération votée avec une abstention. N°39275151013

M. DELACROIX souligne que le défrichage pourrait se faire dès maintenant (défrichage interdit entre le 1^{er} mars et le 15 août), il faut couper les arbres et enlever les racines avec arrachage des souches.

M. GAUTHIER ajoute qu'il y a beaucoup de petit bois et peu d'épicéas. Une durée d'environ 3 semaines de travail est nécessaire pour tout nettoyer.

M. DELACROIX explique que la commune aimerait que ces travaux soient faits avant l'hiver, des démarches sont en cours pour trouver une entreprise.

Mme MILLET regrette que la première phase du projet comprenne en majorité des habitations mitoyennes.

DEBAT

• Délibération déneigement : choix du prestataire 2015/2016 :

M. le Maire explique au conseil municipal que, comme tous les ans, il est nécessaire de faire appel à un prestataire extérieur pour le déneigement en cas de fortes chutes de neige. Il fait part de la proposition du tarif de M. Christian GRECARD d'un montant de 32 € de l'heure

Le Conseil municipal prend acte.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275151014

• Délibération convention Pass'Malin pour le Musée du Lapidaire :

M. le Maire explique qu'en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme, le guide Pass'Malin est un moyen de faire connaître le Musée du Lapidaire. Son concept est de faire découvrir des activités culturelles et de loisirs grâce à des réductions. M. le Maire propose au conseil municipal de reconduire pour 2016, l'opération de 2015 qui consistait à offrir dans ce guide une entrée adulte pour une achetée.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275151015

• Délibération vente saleuse :

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé de céder l'ancienne saleuse à la SAEM SOGESTAR. Il convient aujourd'hui d'établir la facture et de délibérer sur le montant de la vente. M. le Maire propose un prix de 3 000 €.

Le conseil municipal prend acte.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275151016

• Informations

- **Village de Vacances :** M. le Maire informe le conseil municipal que la Région Franche Comté a décidé de ne pas appliquer son droit de préemption sur la vente des propriétés qui appartenaient au Syndicat Intercommunal du Village de Vacances de Lamoura à la Sas EREIG. M. le Maire fait part de son mécontentement envers la Région et ajoute qu'il s'est fait berner.

- **Chemin des Foueneurs** : M. BIENMILLER informe que les travaux de voirie ont commencé au Chemin des Foueneurs. Tous les riverains ont été avisés de cette opération.
- Mme ROUSSEAU fait part des **animations** programmées par le Comité des Fêtes de Lamoura : le 14/11/2015 à 20h30 théâtre « La sœur du grec », le 27/12/2015 à 18h spectacle de Noël, le 06/03/2016 à 14h concours de tarot, le 23/04/2016 cabaret dessert et le 21/06/2016 Fête de la Musique.
- Mme ROBEZ-MASSON rend compte de la visite qu'elle a effectuée au SICTOM le 19 septembre dernier.
- M. GAUTHIER informe le conseil municipal que la prochaine réunion du Syndicat du Massacre aura lieu le 12 octobre prochain.
- Mme REGAD fait le compte-rendu de la réunion du 30 septembre 2015 du Syndicat Mixte d'Accompagnement des Aînés du Jura.

La séance est levée à 21h35.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait d'acte conforme,

Francis LESEUR,
Maire,

Le secrétaire,



A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the secretary mentioned in the text above.